

## **Quatres piliers fondamentaux du travail en CPMS :**

Nous dégageons quatre éléments que nous considérons comme fondamentaux pour exercer nos métiers en CPMS :

- ✓ le Secret professionnel ;
- ✓ la Prévention ;
- ✓ la Tridisciplinarité ;
- ✓ l'Indépendance du CPMS par rapport à ses partenaires (dont l'école).

Ces éléments fondamentaux de nos métiers nous semblent incompatibles avec les « missions recentrées des CPMS » comme envisagées dans l' Avis N°3 , détaillées par la note du Chantier N°15

- ✓ le Soutien à l'École inclusive ;
- ✓ l'Orientation ;
- ✓ la Lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire ;
- ✓ le Soutien à la relation école-famille.

### **Introduction :**

La lutte contre le décrochage scolaire concerne différents acteurs des champs psycho-médico-socio-éducatifs. Par conséquent, elle nous semble devoir être abordée avec la richesse des diverses approches spécifiques à chacun de ces champs et des services qui y travaillent.

A la lecture de la note d'intention, le terme prévention n'est pas mentionné. Or les CPMS, grâce à leur travail de prévention depuis l'enseignement maternel et fondamental, participent activement à la lutte contre le décrochage scolaire en permettant aux parents de se réappropriier le processus éducatif et scolaire de leur enfant. L'offre du pacte étant échelonnée sur 15 années, la possibilité d'évaluer les effets du travail de prévention serait réalisable.

Il est à noter aussi que la perte d'indépendance des différents partenaires actuels de l'école entraînera certainement la perte de leur complémentarité, de leurs spécificités.

De l'accessibilité aux informations des différents services disponibles autour de l'enfant découle l'indépendance des familles. Elles pourront ainsi exercer leur « liberté de choix » et s'approprier dans le temps leur démarche. La coordination des différents intervenants psycho-médico-socio-éducatifs serait donc portée par la demande de la famille dans le respect du secret professionnel.

La mission de « Soutien à la relation école-famille » passe inévitablement par un travail de relation soutenante et non contrôlante des familles, indépendamment des écoles. Elle permettra de facto d'améliorer la « relation école famille » et d'initier un processus d'orientation si nécessaire.

En outre, une dimension de contrôle, notamment par le biais de rapport à transmettre à d'autres services, serait instituée dans le cadre de la gestion en première ligne de la lutte contre le décrochage scolaire par les CPMS. Cette dimension de contrôle entrerait de manière flagrante en contradiction avec la nécessité d'une relation de confiance et de co-construction avec les familles. De plus, elle est incompatible avec le respect du secret professionnel.

Par ailleurs, la réduction des moyens en personnel des différents services (CPMS, médiation, équipe mobile), couplée à l'augmentation des actions à mener, impliquerait ipso facto une accessibilité et une disponibilité amoindrie pour nos bénéficiaires que sont les enfants et leur familles.

Concernant la mission spécifique des CPMS de soutien à l'école inclusive, nous ne comprenons pas le sens des certaines dispositions des nouvelles mesures portant sur le processus d'intégration et les aménagements raisonnables. Ces dispositions réduisent le champ du CPMS à un avis uniquement consultatif.

## **Le Secret Professionnel :**

En centre PMS, nous sommes soumis au secret professionnel qui est régi par l'article 458 du code pénal. Il garantit l'écoute, la confiance, l'accompagnement, dans un contexte libre, neutre, non jugeant, non contraignant. Tel est l'intérêt pour nos professions intimement liées à une indépendance d'action en vue d'une prise en charge adéquate.

Le secret professionnel libère la parole du bénéficiaire. Il rend possible l'accès à l'intimité des familles en raison du cadre sécurisant qui garantit la confidentialité et favorise l'installation d'un lien de confiance intervenants/famille.

Lors du travail en réseau, le contenu des secrets professionnels diffère en fonction de la profession concernée. Les partenaires avec lesquelles nous sommes amenés à collaborer ne sont pas toujours soumis au même cadre du secret professionnel ou sont simplement tenus au devoir de discrétion.

Le secret professionnel se distingue fondamentalement du devoir de discrétion auquel sont soumis les professeurs, direction et éducateurs scolaires par exemple.

Cette différence implique d'être prudents dans le partage des informations, d'en évaluer le transfert en fonction de la pertinence selon la profession et le secteur d'activité du travailleur. Cette différenciation garantira alors la place et le rôle de chaque partenaire autour du bénéficiaire. Seul celui-ci est le « maître » du secret aux yeux de la loi sauf le cas de la survenance d'un danger imminent et grave.

Les intervenants PMS sont particulièrement soucieux de la protection des données recueillies, d'autant que le cadre initial de la relation au bénéficiaire serait modifié.

Moins nos missions sont définies, moins les intervenants et les familles seront au clair.

## **La Prévention :**

L'axe de prévention va de pair avec un travail d'information auprès des familles favorisant ainsi leur autonomie d'action et de penser. Il permet également de mieux les orienter vers les services adéquats en fonction de leurs besoins, de leur situation.

Le travail de prévention en PMS dès l'entrée en maternelles (animations, observations dans les classes, groupe de parole,...) permet de faire connaissance avec l'enfant et sa famille et ainsi d'installer un lien de confiance dans une réflexion apaisée. En outre, il améliore les collaborations avec l'école et dédramatise la représentation qui peut être faite du travail et des actions du PMS.

En résulte une dédramatisation de la représentation et des actions du PMS. En améliorant la relation famille PMS, la prévention permet de se poser dans une réflexion autour de la scolarité de l'enfant et d'améliorer de facto le lien « famille-école ».

Le travail de prévention en première ligne est une des spécificités du PMS. Il est nécessaire pour exercer pleinement nos autres missions de 1<sup>ère</sup> ligne. Il doit être dissocié du travail d'urgence qui est porté par d'autres services et permet dès lors une complémentarité de chacun.

## **Tridisciplinarité :**

Comme le souligne de manière unanime la littérature scientifique, l'appréhension des problématiques liées à l'humain, et donc à fortiori au milieu scolaire, ne peut se faire autrement que de manière multifactorielle.

Au-delà de la complémentarité des spécificités de chaque profession, c'est le croisement des regards et la réflexion conjointe qui permettent de comprendre une situation dans son ensemble et de pouvoir ainsi dépasser la perception que peut/peuvent avoir l'école et/ou la famille de l'origine des difficultés.

Cette prise de conscience que l'élève ne peut se résumer à un « symptôme », que ce soit dans la sphère scolaire, familiale ou autre, est indispensable à la réalisation des objectifs des centres PMS. Ceci ne peut être réalisable qu'en impliquant diverses professions, toutes spécialistes, et non en misant sur une hypothétique « polyvalence » des fonctions.

## **Indépendance CPMS - école :**

L'indépendance de nos regards complémentaires et multidisciplinaires permet de concentrer notre regard sur l'Enfant et sur ses besoins spécifiques, quelle que soit la demande de l'école et des autres intervenants. Cela nous permet d'être libérés des contraintes des autres. Notre liberté de réflexion associée au secret professionnel nous permet de déterminer des priorités toujours pensées dans l'intérêt de l'enfant et de ses besoins. Celles-ci peuvent différer de celles de l'école et de la famille et contribuent à la liberté de choix de nos usagers, sans danger.

Notre système actuel a tendance à déposséder les parents dans le processus d'apprentissage et d'éducation de leur enfant.

Une co-construction en toute indépendance et neutralité avec l'enfant, la famille et différents partenaires (y compris l'école) permet de lancer des changements positifs et une mobilisation plus durables, tout en favorisant la réappropriation du rôle parental. Ce processus consolide ou rétablit le lien dans le sens famille (enfant-parents) – école et permet donc de tendre vers l'accrochage scolaire/le rattachement scolaire.

Les temps de l'enfant, de la famille, et de l'école sont souvent différents. Ce constat renforce l'importance de notre indépendance, en partenariat avec les différents intervenants et systèmes qui n'ont pas toujours le même mandat.

Notre indépendance va aussi indirectement servir les enseignants. Elle leur permet d'exercer pleinement leur fonction de pédagogue en les dégageant de la part psycho-medico-sociale des problématiques qui pourraient encombrer leur relation avec l'enfant et sa famille.

## **Conclusion :**

Notre démarche a pour objet de faire entendre et reconnaître l'expertise des métiers des agents CPMS auprès de toute personne ayant été impliquée directement, ou indirectement, dans les travaux du « Pacte pour un Enseignement d'excellence » et pouvant influencer les choix de réformes du travail des CPMS qui vont être opérés tout prochainement.

L'engagement dans l'exercice d'un métier ne se fait pas sans lien avec l'éthique et la philosophie qui sous-tendent les pratiques et méthodologies professionnelles appliquées.

La réforme des CPMS qui se profile, nous semble :

- au minimum méconnaître les fondamentaux qui ont jusqu'ici guidé notre manière de travailler ;
- au pire, les transformer radicalement, à tel point que les professionnels en activité pourraient légitimement se questionner sur la pertinence de poursuivre leur travail. Elle mettrait en péril la qualité et l'efficacité de leur travail. Si j'engage un menuisier, je ne puis légitimement lui demander au milieu du chantier d'effectuer un travail de plomberie, lui reprocher de mal le faire ou refuser de le rétribuer parce qu'il n'aurait pas réparé mon chauffage.

Nos inquiétudes, s'ajoutent à la difficulté de communication autant descendante qu'ascendante, potentialisée par l'approche « quantophrénique » de l'avis n°3 et du Chantier 15 qui rend notre approche, sensible à la pratique quotidienne de nos métiers, difficilement audible.

L'humanité que nous pratiquons dans nos métiers ne s'intègre ni au travers des statistiques ni des algorithmes, malgré que ceux-ci soient prétendus « adaptés à la gestion managériale de ressources humaines efficaces ».

Nous avons donc besoin de vos ressources pour faire entendre notre parole. Faute de quoi, nos métiers seront tellement transformés que les fondements qui font leur qualité seront clairement menacés.

Il serait peut-être alors plus juste que les contrats des professionnels soient remis en question, pour cause de « transformation d'objet du travail », afin d'au moins respecter leur métier, à défaut d'avoir respecté leur expérience.